

Communiqué de presse de la Commission sur sa proposition de directives de négociation (Bruxelles, 6 décembre 2006)

Légende: Le 6 décembre 2006, la Commission demande au Conseil de l'Union européenne un mandat de négociation en vue de la conclusion d'accords d'association avec l'Amérique centrale et la Communauté andine.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]:

Commission européenne, [20.12.2006]. IP/06/1689. Disponible sur

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1689&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_sur_sa_proposition_de_directives_de_negociation_bruelles_6_decembre_2006-fr-0e680c95-f093-44e6-a761-8b12a298e79d.html

Date de dernière mise à jour: 26/08/2015

Amérique centrale et Communauté andine: la Commission propose des directives de négociation en vue de la conclusion d'accords d'association (Bruxelles, 6 décembre 2006)

La Commission européenne a suggéré que l'Union européenne entame des négociations avec l'Amérique centrale et la Communauté andine en 2007, en vue de la conclusion d'accords d'association. Dès que le Conseil aura approuvé les directives de négociation, la Commission ouvrira les négociations en vue de la signature d'accords généraux régissant toutes les facettes des relations entre l'Union européenne et ces régions (dialogue politique, coopération et commerce).

Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, s'est exprimée en ces termes: *«La Commission a tenu les engagements pris à Vienne en mai dernier. Je suis convaincue que ces accords renforceront les liens qui unissent nos régions de longue date et fourniront un cadre approprié à l'approfondissement et à l'extension de nos relations, pour notre bénéfice à tous. Je ne doute pas un seul instant que nous soyons en mesure d'ouvrir les négociations au début de l'an prochain».*

Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, a déclaré: *«Ces accords jetteront les bases de profondes relations économiques et commerciales entre l'Union européenne, les pays andins et les pays d'Amérique centrale. Ils contribueront à créer des marchés régionaux, à attirer des investissements et à développer les échanges commerciaux».*

Grâce à ces accords d'association, la Commission entend favoriser un partenariat politique privilégié avec les deux régions, fondé sur la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance et sur l'engagement à défendre ces valeurs communes sur la scène internationale et à développer le multilatéralisme.

Les accords énonceront les conditions de l'établissement progressif d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et les deux régions et développeront les échanges commerciaux, tant intrarégionaux que birégionaux.

Ils renforceront aussi la coopération birégionale, de manière à consolider la stabilité politique, sociale et économique, contribueront à créer des conditions propres à réduire la pauvreté et garantiront un équilibre satisfaisant entre les composantes économiques, sociales et environnementales, dans la perspective d'un développement durable.

En négociant avec ces pays d'Amérique latine sur une base régionale, la Commission compte insuffler un dynamisme renouvelé au processus d'intégration économique régionale et contribuer à une augmentation de la croissance économique et à une amélioration progressive de la qualité de vie de leurs populations.

La conclusion d'accords d'association de grande portée est un objectif stratégique de longue haleine, confirmé à maintes reprises lors des sommets UE-Amérique latine et Caraïbes de Madrid, en 2002, Guadalajara, en 2004, et Vienne, en 2006.

Pour de plus amples informations sur les relations UE-Amérique latine:
http://ec.europa.eu/comm/external_relations/la/index.htm